

Mission de conseil  
sur le cluster présumé  
de cancers pédiatriques  
plaine Aunis

novembre 2024 - avril 2025

Ilaria Casillo et Francis Beaucire

Date de remise du bilan : 28 avril 2025



BILAN DE LA MISSION DE CONSEIL

—  
Mission décidée au titre de l'article L 121-1

Le présent bilan est rédigé par la garante et le garant de la mission de conseil et appui méthodologique. Il est communiqué dans sa version finale le 28 avril 2025 au format PDF non modifiable au demandeur de la mission de conseil.

Il est publié sur le site de la Commission nationale du débat public.

## La mission de conseil et appui méthodologique

La CNDP a une mission de conseil qui est prévue par l'art. L121-1 du code de l'environnement. Selon cette disposition, elle conseille à leur demande les autorités compétentes et tout maître d'ouvrage ou personne publique responsable sur toute question relative à la participation du public tout au long de l'élaboration d'un plan, programme ou projet.

La Commission nationale du débat public a également pour mission d'émettre tous avis et recommandations à caractère général ou méthodologique de nature à favoriser et développer la participation du public.

### Le rôle des garant.e.s dans les missions de conseil L121-1

Un.e garant.e est une personne inscrite sur la liste nationale des garant.e.s, neutre et indépendante, nommée par la CNDP pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'Environnement, ou pour accomplir une mission de conseil et appui méthodologique, conformément à art. L121-1 du Code de l'Environnement. L'absence de conflit d'intérêt est un prérequis indispensable à la désignation d'un.e garant.e.

Pour chaque mission de conseil et appui, la CNDP mandate un.e ou plusieurs garant.e.s pour apporter des préconisations sur toute question relative à la participation du public au nom de l'institution et dans le respect de ses principes. A l'issue de la mission de conseil, les garant.e.s rédigent un bilan qui est transmis à la CNDP et au demandeur de la mission de conseil.

# Fiche de synthèse du bilan de la mission de conseil et appui

## Demandeur de la mission de conseil au sens du L121-1

Préfet de Charente-Maritime

## Objet de la demande de conseil

Le préfet de Charente-Maritime a sollicité la CNDP pour une mission de conseil afin d'élaborer une méthode de dialogue et de concertation entre les associations, le grand public, les élus, la recherche médicale et l'État suite à la découverte d'une sur-incidence de cancers pédiatriques dans la région et notamment dans la Plaine d'Aunis.

L'objectif de la démarche est de préparer un dispositif participatif pour permettre au public d'avoir accès à des informations fiables sur les données récoltées et les conclusions qu'il est possible d'en tirer.

## Les principaux éléments de la mission de conseil

La mission s'est déroulée de la façon suivante. Les garant.e.s se sont entretenu.e.s avec des participants à la réunion de lancement tenue par le préfet en date du 5 novembre 2024 : élus, autorités de santé, représentants associatifs. Ces entretiens ont été menés en vis-à-vis généralement de façon individuelle et quelquefois de façon collective.

Les garant.e.s se sont rendu.e.s sur le terrain pour certains entretiens, notamment sur les lieux impliqués dans la révélation de sur-incidences de cancers pédiatriques.

Enfin, ils ont pu consulter les documents produits par les services de l'Etat, par le CHU de Poitiers, par l'Agglomération de La Rochelle et par les associations (Avenir-Santé-Environnement, FNE).

## Les préconisations issues de la mission de conseil à destination du demandeur

Les préconisations des garant.e.s ont porté sur les points suivants.

1. Répondre à une demande d'objectivation
  - en croisant les méthodes d'estimation de la sur-incidence de cancers,
  - en reprenant sur des bases scientifiques incontestables les études exploratoires,
  - en y ajoutant une expertise des sols.
2. Répondre à la demande de transparence par la création d'un site unique accessible à toutes et tous pour garantir une information complète au public
3. Lancer une démarche participative faisant de la Plaine d'Aunis un territoire d'expérimentation.

## Contexte de la mission

### L'objet de la sollicitation de la CNDP pour une mission de conseil

En novembre 2024, le préfet de Charente-Maritime a sollicité la CNDP pour une mission de conseil afin d'élaborer une méthode de dialogue et de concertation entre les associations, le grand public, les élus, la recherche médicale et l'État suite à la découverte d'une sur-incidence de cancers pédiatriques dans la région et notamment dans la plaine d'Aunis.

### Contexte

Depuis 2008, la Plaine d'Aunis, située près de La Rochelle en Charente-Maritime, a été le théâtre de plusieurs cas de cancers pédiatriques.

En 2018, le CHU de Poitiers avait alerté les autorités sanitaires d'un « nombre élevé de leucémies infantiles survenues en moins de 10 ans dans la commune de Saint-Rogatien en Charente maritime »<sup>1</sup>. Cette concentration inhabituelle a été documentée par le Registre des cancers de Poitou-Charentes dans une étude<sup>2</sup> épidémiologique 2008 – 2015 et ses actualisations, financée par la Ligue contre le cancer et par une étude épidémiologique sur le territoire de la Communauté d'agglomération<sup>3</sup>.

Cette situation a conduit l'association Avenir Santé Environnement, fondée en 2018, à financer des analyses sur 72 enfants âgés de 3 à 17 ans, résidant dans six communes de la région. Il s'agit de l'étude NEEEXT « Nos Enfants Exposés aux Toxiques ».<sup>4</sup> Les résultats de ces analyses, rendus publics en octobre 2024, ont révélé la présence de 14 molécules différentes de pesticides dans les urines des enfants. Parmi les substances identifiées figurent des pesticides interdits depuis plusieurs années.

Face à ces découvertes, les familles concernées ont exprimé leur colère et leur inquiétude, dénonçant une situation qu'elles qualifient de "scandale sanitaire". Elles réclament des actions concrètes de la part des autorités pour identifier les causes et protéger la santé des enfants. En octobre 2024, environ 400 personnes ont manifesté à La Rochelle pour demander au gouvernement d'agir face à cette situation préoccupante.

Dans ce contexte, a eu lieu une médiation entre les parties prenantes à l'initiative de l'Agglomération de La Rochelle, qui a été bien accueillie à ses débuts mais s'est enlisée et s'est conclue sur un constat d'échec, les parties prenantes ne s'étant pas finalement accordées sur l'objectif même de la médiation, qui n'a pas été partagé, la médiation ayant glissé vers une concertation dont le cadre n'a pas été arrêté.<sup>5</sup>

---

<sup>1</sup> Santé publique France, 2019, Investigation de cas groupés d'hémopathies malignes de l'enfant parmi la population de St Rogatien (17), pag. 1. <https://www.loir-et-cher.gouv.fr/contenu/telechargement/31422/247236/file/DURAN%20Romain%20Annexe%202.pdf>

<sup>2</sup>[https://www.agglolarochelle.fr/documents/10839/15588744/%C3%A9tude+epid%C3%A9miologique+LCC\\_2021.pdf/2a9391c7-554e-453e-8545-793195b79339](https://www.agglolarochelle.fr/documents/10839/15588744/%C3%A9tude+epid%C3%A9miologique+LCC_2021.pdf/2a9391c7-554e-453e-8545-793195b79339)

<sup>3</sup> [https://www.registre-cancers-poitou-charentes.fr/actualites\\_1240/actu-cda\\_1501.html](https://www.registre-cancers-poitou-charentes.fr/actualites_1240/actu-cda_1501.html)

<sup>4</sup> <https://www.avenir-sante-environnement.fr/page/2605908-neeext-nos-enfants-exposes-aux-toxiques>

<sup>5</sup> Alice Mazeaud, Gabriel Montrieux, Mélanie Pommerieux : *Engager la transition agricole et sortir des pesticides sans débattre du droit ? Retour sur l'expérimentation d'une médiation*, LIENSs, La Rochelle Université, Revue juridique de l'Environnement, hors-série n°1, 2024.

Comme déjà rappelé, le CHU de Poitiers, exploitant le registre des cancers de Poitou-Charentes, avait été sollicité en 2018 par le Comité départemental de la Ligue contre le cancer de Charente-Maritime pour répondre à une interrogation concernant un éventuel risque sur les deux communes de Saint-Rogatien et Périgny. En 2024, une étude a porté sur la période 2008-2021. En mars 2025, une nouvelle étude exploratoire a été rendue publique.<sup>6</sup>

Cette dernière étude n'a pas décelé de risque aux échelles du département et des EPCI. En revanche, les résultats rapportés sont discordants à l'échelle locale selon la méthodologie utilisée. A la suite de ce rapport, eu égard à son fort impact émotionnel et jugeant nécessaire de prolonger l'exploration, la Ligue contre le cancer a décidé en mars 2025 de financer une exploration complémentaire.

## Contenu de la saisine et besoins d'accompagnement

L'objectif de la saisine de la CNDP par le préfet de Charente maritime était donc de proposer un dispositif de dialogue pour permettre au public d'avoir accès à des informations fiables sur les données récoltées et pour identifier les suites à donner aux interpellations citoyennes.

## Décision de la CNDP

En réponse à la demande du préfet de Charente-Maritime, la CNDP, lors de sa séance plénière du 6 novembre 2024, a désigné Ilaria Casillo et Francis Beaucire garante et garant de cette mission de conseil méthodologique.

## Le travail de la garante et du garant

La garante et le garant, après une première réunion avec le préfet pour comprendre les raisons et les attentes de la mission de conseil, ont procédé à une série d'entretiens avec les principales parties prenantes, à des visites de terrain et à la lecture de plusieurs études.

La liste complète des personnes et organismes interviewés est présentée en annexe de ce bilan. Ces entretiens ont eu un caractère confidentiel pour permettre à chaque personne rencontrée de s'exprimer librement.

Une quarantaine de personnes ont été auditionnées en environ quatre mois (en visio ou en présence à La Rochelle, Saint-Rogatien et Périgny), chaque entretien a duré minimum une heure, parfois beaucoup plus.

Chaque interlocuteur a été questionné sur :

- son point de vue sur la question des cas groupés d'hémopathies malignes de l'enfant et sa gestion ;
- son point de vue sur la démarche du préfet de saisir la CNDP ;
- ses attentes vis-à-vis de la mission de conseil.

---

<sup>6</sup> Nolwenn Le Stang, Dr Thomas Systchenko : *Étude exploratoire du risque de cancers pédiatriques & adolescents – jeunes adultes (AJA) en Charente-Maritime* (Registre Général des Cancers de Poitou-Charentes, CHU / Université de Poitiers, France Centre d'investigation clinique CIC 1402, CHU de Poitiers, INSERM, France Étude demandée et subventionnée par la Ligue Contre le Cancer, Comité départemental de Charente-Maritime). Mars 2025.

Ces entretiens ont tout d'abord permis aux garants de saisir l'état d'esprit des différentes parties prenantes. Les maires rencontrés, qui se sont particulièrement engagés au côté de leurs habitants inquiets, ont exprimé un sentiment généralisé d'impuissance face à leur faible marge de manœuvre.

Les collectifs d'habitants et les associations, tout en réaffirmant leur inquiétude et leur défiance, ont montré une attitude constructive et collaborative.

Les agences sanitaires ont également exprimé un sentiment de frustration pour ne pas avoir pu apporter toutes les réponses attendues sur place.

Les témoignages et les récits détaillés des familles touchées ont été particulièrement importants. Ils constituent une matière importante qu'il convient de prendre en compte : ce sont des données qualitatives à part entière, précieuses pour avancer avec rigueur. La garante et le garant remercient ici et encore une fois les personnes ayant accepté de partager leur expérience difficile, pour leur disponibilité et leur attitude. Elles ont fait preuve d'un attachement au dialogue et à l'intérêt général que nous considérons comme remarquable.

Enfin, la garante et le garant ont effectué également une visite de terrain à Saint-Rogatien et à Périgny et ont pris connaissance des principales études produites par les différents acteurs et institutions sanitaires.

## Deux questions pour repartir

Les entretiens en profondeur menés ont été l'occasion pour chaque interlocuteur de revenir sur l'historique des faits, sur les avancées et les limites de la médiation qui a eu lieu en novembre 2024 ainsi que sur les éléments précis et parfois techniques qui ne font pas consensus.

Nous en avons identifié deux en particulier qui nécessitent un traitement approfondi.

### 1. *Existe-t-il un cluster ? Une demande d'objectivation*

Le premier de ces éléments est l'existence ou pas d'un cluster, à la fois du point de vue épidémiologique et du point de vue de la santé publique. Si, depuis 2008, les cas de cancers pédiatriques des 0-24 ans sont plus nombreux que les cas attendus sur la population de référence et sur une période donnée, notamment à Saint-Rogatien, ce fait n'est pas automatiquement qualifiable techniquement de *cluster*, notamment au regard des causes potentielles. Plusieurs éléments, sur lesquels nous reviendrons, sont questionnables et concernent moins la manière de compter les cas que de prendre en considération leur *localisation précise*. En d'autres termes, il importerait de dépasser les "découpages" administratifs qui changent l'appréciation des phénomènes observés.

**La manière de localiser les cas est donc un enjeu méthodologique de fond, susceptible de rétablir la confiance dans les données publiques mais également dans la gestion politique et sociale d'une question de santé publique.**

Une autre demande d'objectivation implique le fait de reprendre le dialogue en partant et en se basant sur des études scientifiques conduites dans les formes académiques, notamment en ce qui concerne la toxicité et la cancérogénicité des produits, mais aussi en reposant la question des périmètres d'investigation.

Le deuxième questionnement qui a été posé systématiquement lors des entretiens est celui des facteurs locaux (usine polluante, type d'agriculture, trafic routier et ses émissions, etc.) qui sont susceptibles d'être à l'origine de ce qui se produit.

Les considérations des personnes rencontrées divergent parfois considérablement par rapport à cette question qui ne relève pas seulement de la méthodologie utilisée, mais aussi des positionnements culturels et professionnels des différentes parties prenantes. Si pour certains les styles de vie sont déterminants, pour d'autres ce sont plutôt les facteurs environnementaux qu'il faut interroger ou les effets des émissions sur une période très longue, question posée à propos de l'usine d'enrobé par exemple. Quelle que soit la cause soupçonnée, une approche plus holistique s'impose.

Expliquer pourquoi et identifier les causes de la surincidence avérée de cancers dans certaines communes n'est pas simple ni linéaire, comme le signalent à plusieurs reprises les autorités sanitaires nationales et locales. Là encore les résultats peuvent dépendre de ce qu'on a décidé de chercher et où on a décidé de chercher.

**Pour donner un signal de prise en main par les autorités publiques afin de construire une vision plus complète susceptible d'être admise par toutes les parties prenantes, il nous paraît donc important de procéder à une série d'études touchant à la fois plusieurs facteurs et plusieurs échelles géographiques, comme nous le détaillerons par la suite.**

## *2. Comment savoir et suivre ce qui se passe réellement ? Une demande d'information et de participation*

Depuis l'apparition des cas de cancers dans la sphère publique locale, l'inquiétude de la population est forte tout comme ses attentes en matière de réponses apportées par les institutions locales et nationales.

Plusieurs études et démarches de dialogue ont été mises en place, en partie saluées par les personnes rencontrées. Toutefois, plusieurs facteurs ont contribué à installer un sentiment d'immobilisme, de défiance, d'abandon de la part des institutions politiques et sanitaires.

Si les personnes rencontrées se disent toutes, sans exception, prêtes à participer à un dialogue, elles estiment que cela ne peut plus se faire dans les mêmes conditions qu'auparavant.

Plusieurs causes ont été indiquées comme problématiques car affectant la sérénité et la fécondité du dialogue.

- Une forme de condescendance techno-scientifique : pour certaines personnes, le mépris technoscientifique dont les autorités sanitaires ou les scientifiques ont parfois pu faire preuve au cours des échanges freine toute prise de parole et renvoie à l'idée que les habitants sont tenus pour illégitimes à prendre part aux échanges avec les autorités. Et cela alors qu'il s'agit pour certaines et certains d'apporter au débat un vécu personnel qui ne peut pas être traité avec les seuls outils des méthodes statistiques de calcul.
- Difficultés à repérer des informations : que ce soit des élu.e.s ou des habitant.e.s, la question de l'accès à des informations concernant le suivi des nouveaux cas, le traitement des cas anciens et les études en cours, s'avère dans les faits à peu près impossible. Un besoin clair a été exprimé d'avoir accès de manière transparente à toutes ces informations.
- Un manque d'actions concrètes à court terme permettant de produire des résultats et d'apaiser le climat quotidien. Notamment, dans le cadre de la médiation (son atelier 3),

plusieurs mesures concrètes ont été identifiées, susceptibles de créer une dynamique autour des questions soulevées par la riveraineté entre espace agricole et urbanisation. Aucune de ces mesures n'a pu déboucher sur un début de mise en œuvre, le travail effectué par les participants à la médiation étant à ce jour considéré comme vain, à l'origine d'une frustration due à l'immobilisme. Ces mesures portaient sur des propositions d'aménagements concrets de la zone de contact entre l'urbanisation périurbaine et l'openfield céréalier, pensées comme devant être consenties entre exploitants agricoles et habitants riverains.

## Préconisations et conseils sur l'information et la participation du public

À la lumière des résultats des entretiens menés et pour essayer de répondre aux deux demandes portées localement et identifiées ci-dessus, la garante et le garant formulent les préconisations et propositions suivantes.

Dans ce qui arrive depuis 2008 sur le territoire de la plaine d'Aunis, il est question de méthodes statistiques épidémiologiques, de la pollution de l'usine d'enrobé, de l'usage agricole de produits biocides, de réglementation nationale et européenne, d'intérêt économique liés à l'exportation et enfin des comptes de la gestion politique et technique d'un problème de santé publique.

Bref, il est question de problèmes et enjeux à la fois locaux et nationaux et dont la responsabilité revient tantôt aux élus et aux administrateurs politiques locaux et nationaux, tantôt aux entrepreneurs agricoles et autres, tantôt aux institutions sanitaires et étatiques.

La suite qui sera donnée à ces préconisations n'est pas du ressort des garants ni de la CNDP. Elle dépend tout d'abord du préfet qui a saisi la CNDP mais, de manière plus large, elle dépend également de la capacité d'écoute et de la réelle volonté de "faire bouger les choses" de tous les acteurs qui interviennent à différents titres sur le territoire.

Les six préconisations que nous formulons sont regroupées en deux grands thèmes : *repartir des données et garantir la transparence*. Nous les détaillerons ci-dessous et les présenterons également dans deux tableaux récapitulatifs.

Pour leur mise en place, ces préconisations demandent des moyens matériels (humains et/ou financiers) et immatériels : posture de sincérité, changement d'attitude. Les deux sont nécessaires à la reprise du dialogue ; quant à sa réussite seuls les futurs organisateurs et participants au dialogue en seront dépositaires.

## Répondre à la demande d'objectivation : Repartir des données

Pour répondre à la demande d'objectivation, nous proposons de mettre en place un atelier participatif et trois types d'études différentes qui devront être financées et portées par la puissance publique, *mais conçues de manière collaborative avec toutes les parties prenantes*.

## 1. Confronter les méthodes statistiques et géolocaliser les données : un atelier de croisement des savoirs

Dans cet atelier - ouvert aux parties prenantes et destiné, à la suite, à être porté à la connaissance du grand public - il sera question de revenir sur la question de l'existence d'un cluster et de la manière de mesurer la surincidence de cancers pédiatriques.

Il peut se concrétiser dans au moins une ou plusieurs rencontres entre Santé publique France, l'Agence régionale de santé, le CHU Poitiers, le Registre des cancers, l'Association Avenir Santé Environnement, la Ligue contre le cancer et les autres associations volontaires.

L'objectif est que chaque partie explicite les différentes méthodes statistiques de comptabilisation spatialisée, ainsi que l'identification d'une méthode acceptée par toutes les parties prenantes pour établir l'existence des faits.

Dans cet atelier, il est suggéré :

- Que chaque établissement public de santé et chaque association explicite ses méthodes de calcul, ses limites et ses avantages (notamment les méthodes se basant sur le SIR) ;
- que les questions méthodologiques telles que la tranche d'âge retenue (0-14 ou 0-24), l'approche multicentrique ou locale soit débattues et des choix consensuels opérés ;
- qu'une méthode générale commune et consensuelle soit identifiée ;
- que la question du calcul et de la prise en compte de nouveaux cas depuis 2023 soit abordée et traitée.

Dans cet atelier, il faudra croiser des compétences et des savoirs techniques en matière d'épidémiologie et des savoirs et des "données citoyennes". Il est donc important que le savoir de chaque personne soit reconnu et respecté. En d'autres termes, il ne s'agira ni de remettre en question les fondements scientifiques des méthodes épidémiologiques ni de minorer les données citoyennes.

**Concernant la géolocalisation**, les cas relevés sont à l'heure actuelle présentés à l'échelle communale. Les analyses détaillées sont faites pour les deux seules communes de Saint-Rogatien et de Périgny. *Les parties prenantes demandent un élargissement du périmètre d'analyse et la géolocalisation précise des cancers relevés*, arguant du fait que l'échelle communale gomme peut-être des regroupements de cas qui pourraient remettre en question la détermination d'un cas de cluster.

## 2. Reprendre scientifiquement les études exploratoires

Nous préconisons le financement d'études exploratoires.

En effet, à l'initiative de l'association Avenir Santé Environnement, une étude a été menée sur les cheveux et urines d'enfants. De son propre avis, cette étude, considérée comme exploratoire, n'a pas réuni toutes les conditions requises du point de vue scientifique. Son retentissement médiatique implique de reprendre cette étude sur les bases d'un échantillonnage scientifique (périmètre, population concernée), afin de produire des résultats scientifiques stabilisés. Le cahier des charges de cette étude doit faire l'objet d'un travail en commun avec les parties prenantes.

### 3. Expertiser les sols des jardins

Nous préconisons de réaliser des analyses des sols des jardins.

Les analyses de légumes de potagers privés conduites à l'initiative de résidents ont montré la présence de polluants. Les interrogations soulevées par ces résultats, menés sur la base d'un échantillonnage non validé scientifiquement, mènent à conseiller une campagne scientifique d'analyse de sols (potagers, champs riverains des habitations, alentours du site industriel de Périgny), afin de compléter les mesures faites dans l'air et dans les eaux. Le cahier des charges de cette étude doit faire l'objet d'un travail en commun avec les parties prenantes.

**Tableau 1** Récapitulatif des préconisations liées à la demande d'objectivation

Préconisation	Dispositif participatif associé	Produit de sortie
<b>Croiser les méthodes statistiques et géolocaliser les données</b>	« <b>Atelier croisement des savoirs</b> » Atelier semi-ouvert Résultats diffusés au grand public	Un document résumant clairement les méthodes acceptées par les participants à l'atelier
<b>Expertiser les sols des jardins</b>	« <b>Etudes exploratoires</b> » Atelier semi-ouvert préparation cahier des charges  Résultats diffusés au grand public	Court terme : un cahier des charge élaboré avec les parties prenantes  Long terme : les résultats des études
<b>Reprendre scientifiquement les études citoyennes</b>	« <b>Etude participative</b> » Atelier semi-ouvert préparation du cahier des charges  Résultats diffusés au grand public	Court terme : un cahier des charge élaboré avec les parties prenantes  Long terme : les résultats des études

## Répondre à la demande d'information et participation : Garantir la transparence

### 4. Créer un site unique pour regrouper l'information disponible

La dispersion des informations ou la difficulté d'y accéder nuit à la confiance entre les parties prenantes. La transparence des données, des contributions et des actions requiert la création d'un site unique d'information des publics dont le mode d'administration doit être concerté lors d'un atelier dédié.

Il s'agit de créer un site internet dédié à la question de cluster dans lequel on retrouverait l'historique de l'affaire (notamment les réunions et les CR de la médiation, la revue de presse, une section dédiée aux études scientifiques sur plusieurs sujets (méthode de calculs cluster, pesticides etc.) et des études citoyennes.

### 5. Plaine d'Aunis, pour un territoire d'expérimentation

Plusieurs initiatives locales ont été déjà déployées pour réduire la dispersion des produits phytosanitaires dans l'atmosphère au voisinage des habitats ou dans les eaux au droit des captages. Une réflexion entre parties prenantes, prenant la forme d' « ateliers du futur »<sup>7</sup>, pourrait être lancée à l'échelle de la Plaine d'Aunis pour imaginer des solutions concertées correctrices à court terme et protectrices à plus long terme en impliquant les principes d'aménagement.

Pour mener cette activité à bien, il serait opportun de reprendre précisément les activités de l'atelier 3 de la médiation *dans un cadre expérimental* tout à fait dans l'esprit des « ateliers du futur ». Il s'agirait de choisir des sites de contact précis, choisis en commun par des participants s'engageant dans une démarche de co-conception expérimentale portant de façon systémique sur tous les aspects de la relation entre espace et pratiques agricoles d'une part et habitat périurbain de l'autre.

### 6. Transmettre au niveau national

Plusieurs questions, dont certaines avaient déjà émergées lors de la médiation, portent sur une demande de régulation des produits d'épandage agricoles à l'attention du politique aux échelles nationale et régionale.

De plusieurs origines, la demande est formulée d'une part d'une meilleure prise en compte des effets dits « cocktail » de multiples molécules dans un programme de recherche national ; d'autre part du contrôle par les pouvoirs publics des études menant à l'autorisation de mise sur le marché des produits phytosanitaires conduites par le secteur privé.

---

<sup>7</sup> L'atelier du futur – *Zukunftswerkstatt* – a été imaginé, développé et testé par deux chercheurs en prospective allemand, Robert Jungk et Norbert Müller, dans les années 1970. Leur idée était de disposer d'une instance permettant aux citoyens et citoyennes ordinaires de prendre part à la transformation de leur milieu immédiat. Pour aller plus loin : Vergne, A. (2013). Atelier du futur. In I. Casillo, R. Barbier, L. Blondiaux, F. Chateauraynaud, J.-M. Fourniau, R. Lefebvre, C. Neveu, & D. Salles (Éds.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la Participation, DicoPart (1ère édition)*. GIS Démocratie et Participation. <https://www.dicopart.fr/atelier-du-futur-2013>

**Tableau 2** Récapitulatif des préconisations liées à la demande de transparence

Préconisation	Dispositif d'information et de participation associé	Produit de sortie
<b>Informier et pérenniser l'information</b>	Réunion de concertation sur le contenu du site internet dédié	Site internet
<b>Expérimenter</b>	« Atelier du futur » Dispositif ouvert aux parties prenantes et au public visant à trouver des solutions concertées correctrices à court terme et protectrices à plus long terme en impliquant les principes d'aménagement.	Mesures concrètes et opérationnelles à court terme de gestion des bordures de champs et d'usines, de protection des captages d'eau, etc.
<b>Transmettre</b>	« Atelier d'interpellation » Il s'agit d'identifier avec les parties prenantes et le public les demandes précises de changement de réglementation qui ne peuvent que relever du niveau national, politique et gouvernemental.	

## Prise en compte des conseils par le demandeur

Ce bilan a été rédigé en amont de la restitution et de sa remise au préfet qui a sollicité la CNDP. Nous ne connaissons donc pas encore les suites qui y seront données.

Il nous semble toutefois utile de rappeler qu'il est important que la population soit informée de la réponse du préfet au présent bilan.

## ANNEXE 1 LISTE DES PERSONNES ET ORGANISMES AUDITIONNÉS

Melina Le Barbier, Santé Publique France - SPF

Laurent Filleul, Santé Publique France - SPF

Michel Vernay, Santé Publique France - SPF

Benoît Biteau, Député, Assemblée nationale

Christophe Plassard, Député, Assemblée nationale

Mickaël Vallet, Sénateur, Sénat

Sylvie Marcilly, Présidente Conseil départemental de Charente-Maritime

Jean-François Fontaine, Président, Communauté d'agglomération de La Rochelle

Delphine Charrier, conseillère municipale délégué (Ville de La Rochelle) en charge de la santé publique

Marie Chauvet, directrice Santé Publique et Accessibilité, Ville de La Rochelle et Agglo (Contrat Local de Santé)

Jérôme Le Govic, directeur Transition énergétique et Résilience écologique, Agglo

Patrice Begaud, collaborateur du cabinet du Président

Marc Maigné, maire de Nieul-sur-Mer, en charge de la coordination des politiques de santé environnementale, Agglo

Marie Ligonnière, maire de Périgny

Didier Larelle, maire de Saint-Rogatien

Paul-Roland Vincent, maire de Bourgneuf

Guillaume Krabal, maire de Dompierre-sur-Mer, en charge des questions de l'eau, Agglo

Thomas Systchenko, docteur, CHU de Poitiers, en charge du Registre général des cancers de Poitou-Charentes

Jean-Marie Piot, président de la Ligue contre le cancer de Charente-Maritime

François Guilhot, professeur de médecine

Cédric Tranquard, vice-président de la Chambre agriculture Charente Maritime et Deux-Sèvres

Florence Guiberteau, Directrice adjointe Chambre agriculture Charente Maritime et Deux-Sèvres

Julie Monroux, Service Eau et Environnement, Chambre agriculture Charente Maritime et Deux-Sèvres

Franck Rinchet-Girollet, association Avenir Santé Environnement (ASE)

Emmanuelle Balliau, association Avenir Santé Environnement (ASE)

Gwenaëlle Mondet, association Avenir Santé Environnement (ASE)

Emmanuel Batard, association Avenir Santé Environnement (ASE)

Marie Dubois, présidente de l'association "Décrochons la lune pour Gaspard"

Marie-Dominique Monbrun, Association France Nature Environnement - FNE

Alain Chabrolle, Association France Nature Environnement - FNE

Pierrick Marion, Association France Nature Environnement – FNE